

Château Gontier, le 11 janvier 2017

Note à l'attention des parents d'élèves

Objet : Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) – Exercice de confinement

Dans le cadre du renforcement des mesures de prévention et de sécurisation des établissements scolaires, chaque année, doivent se dérouler 3 exercices d'évacuation incendie et 3 exercices de mise en œuvre du PPMS.

Pour ce dernier, il y a deux thématiques :

1. Le risque attentat / intrusion
2. Le risque climatique, industriel ou technologique

Le 17 octobre 2016, un temps de formation / information sur le risque « attentat / intrusion » a été réalisé pour les élèves.

Un exercice en lien avec la seconde thématique va se tenir **le jeudi 02/02/2017**

Je souhaite vous apporter quelques informations sur ce qu'est le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et **l'exercice qui sera pratiqué**.

L'objectif du PPMS :

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, explosion...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens :

Le PPMS prévoit les mesures à mettre en œuvre notamment pour le cas où l'ampleur de l'événement retarderait l'intervention des services de secours et où le collège se trouverait momentanément isolé.

En fonction de l'aléa, les trois mesures à suivre sont : l'évacuation, la mise à l'abri ou le confinement. Leur mise en œuvre est précisée dans le PPMS.

L'objectif de l'évacuation est d'éloigner le plus rapidement et le plus calmement possible les personnes du danger. Plusieurs exercices annuels permettent d'évaluer l'efficacité des procédures propres au collège.

L'objectif de la mise à l'abri est d'assurer la sécurité des personnes à l'intérieur des bâtiments.

L'objectif du confinement est de réduire au maximum la pénétration de substances, fumées ou gaz toxiques. Il s'agit notamment de l'extinction de la VMC et du calfeutrage des ouvertures (fenêtres, bouche d'aération, portes...).

PPMS

Être prêt face à une situation de crise :

- à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.
- à appliquer les directives des autorités.

Le PPMS est distinct des dispositions liées aux risques d'incendie.



Collège Jean Rostand
2 rue des Nations Unies
53200 CHATEAU GONTIER

tél : 02 43 07 26 48
Fax : 02 43 07 13 63
e-mail : ce.0530779j@ac-nantes

Vérifier la validité du PPMS :

Un exercice se déroulera le :

Judi 02 février 2017 entre 14h15 et 15h20.

Par conséquent, aucune entrée dans l'établissement et aucune communication ne seront possible durant cette période.

Il mettra en œuvre un confinement déclenché suite à la simulation d'un accident d'un camion transportant une matière dangereuse.

Les élèves seront informés de la tenue de cet exercice dont l'objectif leur sera expliqué par leurs professeurs.

Le conseil d'administration sera informé de l'évaluation de cet exercice.

Une dimension éducative :

Au-delà de la simple information, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques.

Faire prendre conscience aux élèves que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.

Développer l'idée qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Consignes aux parents d'élèves

Dans le cas où le PPMS devait un jour être appliqué dans des conditions réelles, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- ne pas venir chercher les enfants au collège sauf accord des autorités diffusé à la radio,
- ne pas téléphoner à l'établissement ni à son enfant.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations.

Le Principal,

N. BLANCHEMAISON